

LA JUDICIARISATION DE LA VIOLENCE FAMILIALE

L'expérience des Atikamekw

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Introduction à la violence conjugale dans les communautés autochtones
- Méthodologie
- Résultats
 - Une conception atikamekw de la violence familiale
 - Les particularités observées dans la conception atikamekw
 - La dynamique de violence
 - Les sources de la violence dans les couples
 - Les conséquences
 - La régulation actuelle des situations de violence familiale : L'expérience atikamekw du système de justice pénale
 - La dénonciation : un choix difficile
 - La judiciarisation : les points de vue sur la prise en charge pénale et ses impacts
 - Principaux constats
 - Vers un modèle atikamekw de prise en charge pour les situations de violence familiale
 - Les interactions entre le système de justice étatique et le système de justice atikamekw
- Conclusion

INTRODUCTION À LA VIOLENCE
CONJUGALE DANS LES
COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

LA VIOLENCE CONJUGALE DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- **Portrait de la situation actuelle :**
 - Victimisation accrue des femmes autochtones
 - Caractéristiques de la violence
 - Gravité
 - Fréquence
 - Consommation associée
 - Faible dénonciation aux autorités officielles
 - Collaboration des victimes et condamnations difficiles à obtenir
 - Surreprésentation carcérale

UNE MÉTHODOLOGIE ADAPTÉE

Dans le respect de la Nation partenaire

MÉTHODOLOGIE

Projet « *Vers un modèle de justice atikamekw* »

- *Objectif : « revitaliser et consolider les modes de résolution de conflits (familiaux et conjugaux) en convergence avec les valeurs prônées par les Atikamekw et pourvoir à leur bon développement au sein des communautés, en plus d'assurer leur légitimité auprès du système étatique canadien »*
- Recherche collaborative entre le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA), l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa
- S'inscrit au sein de la Chaire de recherche du Canada sur la diversité juridique et les peuples autochtones
- Comité Atikamekw d'Orientation de la Recherche (CAOR) : une stratégie de décolonisation de la recherche
- Échantillon :
 - 113 entretiens réalisés.
 - Échantillon très diversifié (acteurs étatiques, intervenants, Atikamekw, non-Atikamekw, victimes, inculpés, jeunes, Aînés)

MÉTHODOLOGIE

Mémoire de maîtrise en criminologie

- Objectifs :
 - *Cerner les sources et les conceptions de la violence familiale selon les membres de la Nation Atikamekw*
 - *Identifier les stratégies utilisées dans la communauté pour réagir à ces situations lorsqu'elles se présentent*
 - *Documenter les points de vue et l'expérience du passage par le système pénal étatique des Atikamekw impliqués dans des situations de violence familiale*
 - *Cerner les effets perçus par la communauté du traitement judiciaire actuel de la violence et ce, tant sur l'individu, le couple, la famille (immédiate et élargie) que sur la communauté.*
 - *Identifier les besoins et les attentes des communautés envers un système de régulation des conflits conjugaux*
 - *Élaborer un modèle alternatif au traitement pénal actuel*
- Échantillon :
 - 24 entretiens individuels de type semi-dirigé réalisés auprès de 15 hommes et 9 femmes d'origine atikamekw vivant à Manawan, Wemotaci ou dans des villes avoisinantes
 - 3 entretiens de groupe (2 groupes composés de femmes et 1 groupe d'hommes)
 - Interventions de leaders communautaires à l'occasion de l'Assemblée du Conseil de Sages 2015 et 2016
 - Série de discussions informelles et d'observations in situ

RÉPARTITION SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS

Rôle	Nbre Total	Vécu de VF		Genre		Tranche d'âge			Lieu de résidence principal	
		Victime	Auteur	H	F	Jeune adulte	Adulte	Aîné	En communauté	Ville avoisinante
Acteur sociojudiciaire	4			3	1		2	2	3	1
Intervenant psychosocial	7	2	3	4	3		5	2	5	2
Membre de la communauté	13	5	9	8	5	6	6	1	13	
Nombre total	24	7	12	15	9	6	13	5	21	3

RÉSULTATS

UNE CONCEPTION ATIKAMEKW
DE LA VIOLENCE FAMILIALE

UNE CONCEPTION ATIKAMEKW DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Les particularités observées dans la conception atikamekw

- La violence / l'agressivité : une stratégie adaptative à la base de la survie
- Une vision holistique de la violence
- Le terme « violence conjugale » en langue atikamekw
- Les femmes et les hommes : victimes de violence au sein de leur couple dans une proportion similaire
- S'éloigner de la notion de « crime » : la violence en tant qu'expression d'un mal-être
- L'importance de faire une distinction nette entre le (ou la) partenaire et les comportements violents qu'il (ou elle) adopte

UNE CONCEPTION ATIKAMEKW DE LA VIOLENCE FAMILIALE

La dynamique de violence

- Le rejet d'une conception polarisée et rigide entre « victime » et « agresseur »
- Des conflits interpersonnels issus de manque d'habiletés de communication dans le couple
- Le rôle de la consommation d'alcool dans la dynamique de violence familiale
- Le rôle de la victime dans la dynamique de violence familiale
- Une dynamique cyclique, mais sous des conceptualisations différentes

Premier groupe

Conception calquée sur la théorisation allochtone du cycle de la violence

Deuxième groupe

Adhère au phénomène du cycle, mais les éléments théoriques allochtones sont jugés inappropriés pour décrire leur réalité

UNE CONCEPTION ATIKAMEKW DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Les sources de la violence dans les couples

Les facteurs microsociologiques et psychologiques

- Les dépendances, notamment à l'alcool et aux drogues
- La jalousie et le manque d'estime de soi
- Le manque d'habiletés de communication et d'expression des émotions

Les facteurs macrosociologiques

- La pauvreté, le manque d'opportunités d'emploi et l'oisiveté
- La surpopulation
- La colonisation
- La transmission intergénérationnelle de la violence (par apprentissage social ou par processus génétique)

UNE CONCEPTION ATIKAMEKW DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Les conséquences

- Sur la victime (physiques, psychologiques, affectives, sociales, économiques, etc.)
- Sur les enfants
 - Les conséquences directes et indirectes de la violence familiale
 - La transmission intergénérationnelle
 - La maternité : une voie de victimisation supplémentaire
 - La détresse des jeunes : durement ressentie au niveau collectif
- Sur l'auteur de comportements violents (physiques, psychologiques, affectives, sociales, économiques, etc.)
- Sur la famille (immédiate et élargie)
- Sur la communauté

LA RÉGULATION ACTUELLE DES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

L'expérience des Atikamekw au contact du système de justice pénale

LA DÉNONCIATION: UN CHOIX DIFFICILE

- **Motifs qui incitent à la dénonciation officielle**
 - Croire que la dénonciation servira à :
 - Obtenir de l'aide pour le conjoint
 - Envoyer le message que ces gestes sont inacceptables (désapprobation sociale)
 - Honorer sa responsabilité de briser le cycle intergénérationnel de la violence
 - Faire cesser les gestes violents
 - Obtenir une protection
 - Obtenir un moment de répit
 - Assurer le bien-être des enfants et des petits-enfants
 - Être en état d'épuisement, « à bout »
 - Avoir peur pour sa vie et/ou celle des enfants
 - Se retrouver devant une occasion de fuir physiquement l'environnement de violence
 - Être encouragé à porter plainte par des proches

LA DÉNONCIATION: UN CHOIX DIFFICILE

- **Motifs qui compliquent ou entravent la dénonciation officielle**
 - Être de sexe masculin
 - Souhaiter préserver l'unité familiale et entretenir des craintes en lien avec la perte de la garde des enfants
 - Se voir restreindre les opportunités physiques et psychologiques pour effectuer une demande d'aide
 - Retourner en couple avec le (ou la) partenaire et investir le sentiment d'espoir qui accompagne la réconciliation
 - Manquer de confiance envers le travail des policiers et rejeter les méthodes d'intervention du système de justice étatique
 - Craindre qu'un manque de confidentialité mène à être stigmatisé (ou l'avoir déjà vécu)
- **Les influences indéniables des contingences liées à la vie dans les communautés**
 - La peur des représailles du (ou de la) conjoint (e), de la famille ou de la communauté
 - La loi du silence
 - Les attitudes de normalisation des comportements violents

LA JUDICIARISATION

Les différents points de vue sur la prise en charge pénale et ses impacts

LES POINTS DE VUE SUR LA PRISE EN CHARGE PÉNALE ET SES IMPACTS

- **Le registre politique**

- Système imbriqué dans un système colonisateur, source d'oppression et de discrimination
- Paternalisme et ingérence dans les conflits de particuliers pour les placer dans les mains d'instances externes
- Ethnocentrisme : délégitimise et entretient une vision réductrice des outils, des pratiques et de l'expertise atikamekw
- Communautés placées en situation de dépendance envers l'État pour le financement

LES POINTS DE VUE SUR LA PRISE EN CHARGE PÉNALE ET SES IMPACTS

- **Le registre culturel**
 - Des principes divergents
 - L'individu et l'acte ne sont pas considérés séparément
 - Le principe de punition, non efficace
 - La faible importance de l'aide thérapeutique
 - Le principe de dénonciation
 - Les parties placées en opposition
 - Les ruptures induites dans les relations
 - Le manque de considération pour les victimes
 - La rigidité et le caractère imposé des sentences
 - Des acteurs sans grande légitimité
 - Le principe de dénonciation

LES POINTS DE VUE SUR LA PRISE EN CHARGE PÉNALE ET SES IMPACTS

- **Le registre pragmatique**
 - La barrière de la langue
 - L'incompréhension et le manque d'information
 - La lenteur des procédures
 - L'inadaptation des conditions et des interdictions de contact
 - L'éloignement et les difficultés de transport

PRINCIPAUX CONSTATS

Premier registre de critiques

Caractère colonisateur et paternaliste du système de justice pénale

Deuxième registre de critiques

Fonctionnement et modalités de structures de justice externes à la communauté

Troisième registre de critiques

Fondements et valeurs du système de justice pénale (incompatibilité culturelle)

- **Des points de vue positifs sont néanmoins identifiés**
 - Les individus qui ont passé à plusieurs reprises au travers du système développent une meilleure compréhension de celui-ci et s'adaptent, en retirant de plus grands bénéfices
 - Les bienfaits que les victimes atikamekw retirent du système pénal ne sont pas ceux pour lequel il est conçu.
 - Les répondants qui travaillent dans le domaine sociojudiciaire sont plus nombreux à mentionner des points de vue positifs au sujet du système de justice étatique, mais n'adhèrent pas nécessairement à ses fondements

VERS UN MODÈLE ATIKAMEKW DE PRISE EN CHARGE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

- **Les principes et le fonctionnement de base**
 - Les principes de réparation, de guérison et de réconciliation
 - L'importance de l'oralité
 - Le consensualisme
 - Les étapes du processus

Premier groupe

Dans le respect du rythme de chacun, le cheminement suit les besoins des individus et des situations

Deuxième groupe

Selon des étapes claires et définies : arrêt d'agir, réflexion, évaluation du cheminement des deux partenaires, réconciliation puis pardon

VERS UN MODÈLE ATIKAMEKW DE PRISE EN CHARGE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

- **Les principes de détermination de la peine**
 - La gradation des sanctions
 - L'importance du sens des sanctions par rapport à l'acte commis
 - La « punition » (ne pas laisser d'impunité face aux actes)
 - La responsabilisation

Premier groupe

Le caractère non-confrontant et volontaire des interventions sont primordiaux

Deuxième groupe

Il peut être nécessaire, pour certains individus, d'imposer des modalités permettant l'émergence d'une prise de conscience

VERS UN MODÈLE ATIKAMEKW DE PRISE EN CHARGE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

- **L'aide et les outils**

Premier groupe	Deuxième groupe
L'aide est importante peu importe sa forme. C'est à l'individu de choisir s'il préfère les méthodes allochtones ou autochtones	Préférence pour les formes d'aide adaptées ou issues de la culture atikamekw

- L'importance du territoire et la revitalisation des pratiques traditionnelles
- Un rapport au temps différent
- La spiritualité, les cérémonies et les rituels
- Les acteurs atikamekw : la famille (notamment les grands-parents et les chefs de famille), les Aînés, le Conseil de Sages, les aidants naturels

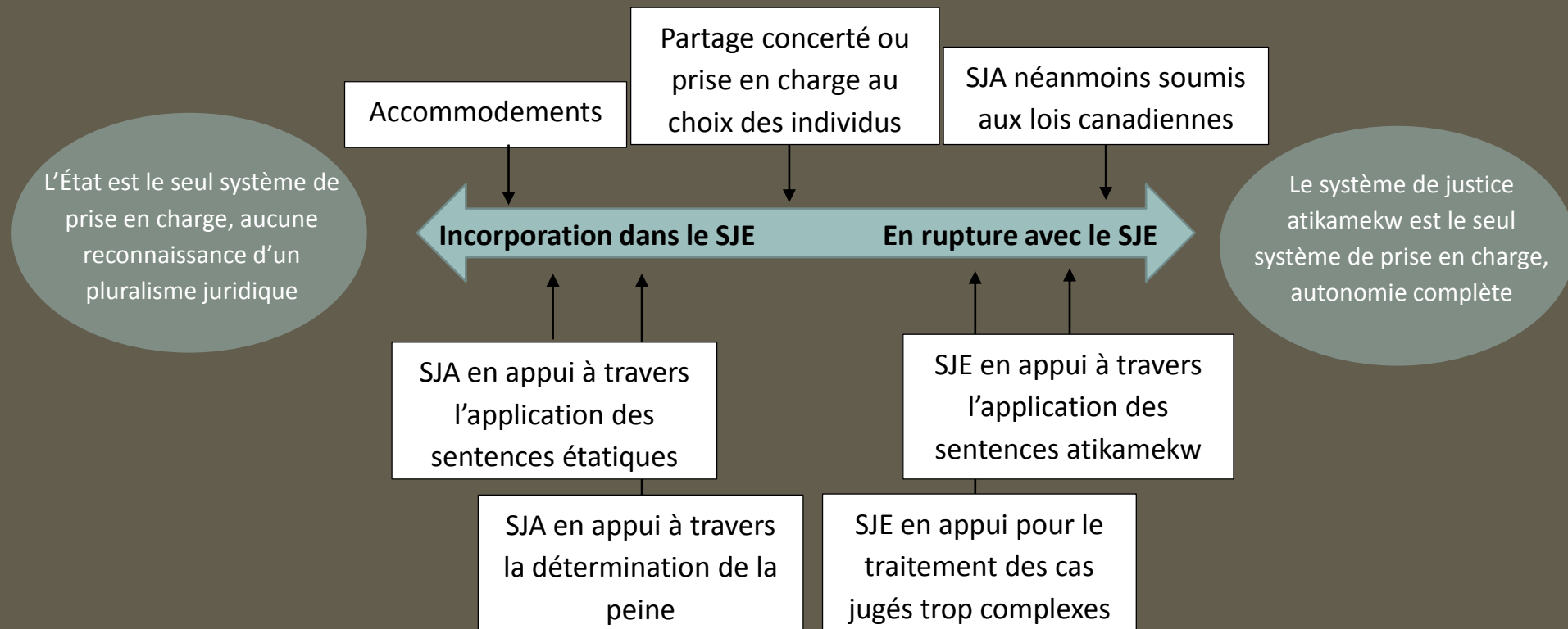
VERS UN MODÈLE ATIKAMEKW DE PRISE EN CHARGE POUR LES SITUATIONS DE VIOLENCE FAMILIALE

- **La question holistique**

- L'importance du cercle et l'interdépendance
- Une approche systémique avec la collaboration de toutes les organisations et institutions
- L'importance d'agir en prévention
- Le paradoxe de l'approche holistique dans les communautés

LES INTERACTIONS ENTRE LE SYSTÈME DE JUSTICE ÉTATIQUE (SJE) ET LE SYSTÈME DE JUSTICE ATIKAMEKW (SJA)

- Figure 1 : Continuum des postures d'interactions entre le SJE et le SJA



CONCLUSION

**QUESTIONS?
COMMENTAIRES?**

Merci ! Mikwetc!